

**Arrêté municipal portant permission d'occupation du domaine public,**  
**74 chemin de la Fontaine Ménage-**  
**Sainte Marguerite des Loges**

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Mme VALLÉE Jocelyne en date du 07/10/2024 afin de faire réaliser des travaux de couverture, par l'entreprise PITCHOUT Ludovic, avec échafaudage, en occupant temporairement le domaine public, 74 chemin de la Fontaine Ménage- Sainte Marguerite des Loges 14140 Livarot-Pays d'Auge, à partir du 8 octobre 2024 et pendant la durée des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité publique pendant les travaux ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : A partir du 8 octobre 2024 et pendant la durée des travaux, l'entreprise PITCHOUT Ludovic, domiciliée à La Vespière-Friardel (14290) est autorisée à procéder à la mise en place d'un échafaudage, 74 chemin de la Fontaine Ménage- Sainte Marguerite des Loges 14140 Livarot-Pays d'Auge, pour réaliser des travaux de couverture.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront une interdiction de stationnement et de passage des piétons aux abords des travaux, ainsi que des restrictions de circulation.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise réalisant les travaux.

Article 4 : L'entreprise PITCHOUT Ludovic occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le chef de Brigade de la Gendarmerie et de la Police Municipale de Livarot-Pays d'Auge et à l'entreprise PITCHOUT Ludovic.

A Livarot-Pays d'Auge, le 08/10/2024,  
Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire,

